

A propos de la fusion CNP- LMG...

En introduction :C'est quoi la CNP Assurances ?

. Elle est détenue en capital à 100% par la **Banque Postale** qui est elle même filiale du groupe **la Poste** qui a deux actionnaires :la **CDC** (66%) , **l'État** (34%) .

La **CNP Assurances** compte 4 secrétaires exécutif ,un Conseil d'administration composé de 7 administrateurs de la Banque Postale ,1 de la BPCE , 2 salarié.es , 5 « Indépendants », 1 CSE , 1 Secrétaire . La CNP a de nombreux partenariats (partiels):

Santanders CB,Malakoff- Humanis,AG2R,Alésia,Unicredit(Italien),Easy House ...

Ce que l'on sait de la fusion CNP-LMG(négociations en cours)

*Selon les déclarations du Président de LMG :

Ce projet devrait :

- « assurer un avenir durable à l'entreprise en préservant l'emploi de nos collaborateurs... »
- « accompagner dans la durée nos adhérents historiques statutaires en leur garantissant la meilleure prise en charge de leurs dépenses de santé...La qualité de service à laquelle ils ont droit,en conservant ...Proximité ...Animations ... »

La création d'une société d'assurances en commun avec 2 actionnaires (CNP 65% ; LMG 35%) ...

« LMG conserve(raït) son Portefeuille historique Statutaire concentré sur l'accompagnement de ses adhérents statutaire (poste et Orange) » . Préserve(raït) l'emploi de ses collaborateurs (salariés.es) ».

Les droits individuels (seraient) maintenus...La continuité des contrats de travail...Les lieux de travail inchangés... .

Le projet sera (ou a été) présenté aux réunions régionales (départementales : le 22 mai), aux comités de section (?) (et bien entendu à l'AG de juin 2024) »

*Selon les précisions apportées (En direct du 3avril) par les Élus.es CGT (9) au CA de la MG :

Le 29 février, « nos élus.es CGT ont exprimé un vote favorable pour rentrer en négociations exclusives avec la CNP Assurances...Pour construire une SA commune...

L'AG du 7 juin se prononcera La SA, si elle est adoptée, serait créé et représenterait ...à terme... un des acteurs important du secteur de l'assurance santé et prévoyance ,comme un potentiel assureur dans la PSC (Protection Sociale Complémentaire) .

Les 9 administrateurs ont pris leur décision de manière éclairée....

Ce partenariat est dit prudentiel (il induit une solidité finale forte) .

Le CA MG (unanime) propose de créer une SA commune incorporant le moteur opérationnel MG (l'outil industriel et la *majorité* des salarié.es LMG ...

Transfère(raït) les activités d'assurance hors statuts dans la SA (12500 groupes) .

La Mutuelle de type 45, adhérente au code la Mutualité continue(raït) d'exister...Et d'assurer dans la continuité les contrats statutaires historiques (340000 adhérents.es) moyenne de 72 ans...

Rien ne change (raït) pour eux...LMG continue(raït) d'accueillir dans son contrat statutaire santé ... , au moment de la retraite ,les sorties du contrat groupe des fonctionnaires (la Poste et Orange)...

LMG accueille (raït) les actifs.ves avec des prestations de Prévoyance (*les cot. De Mut. Seraient elles maintenues?*) .

Les salarié.es de droits privés seraient accueillis en sortie de contrat collectif dans les conditions d'aujourd'hui (c'est à dire?)...

Cela permettrait de recentrer sur la population historique statutaire, de mieux utiliser les fonds propres pour accompagner les adhérents.es (rendre plus supportable le poids des cotises ou éventuellement proposer des prestations nouvelles...)...

En 2025 (sans fusion), sans résultats exceptionnels et non renouvelables ... Un résultat négatif (-10 millions) serait attendu et idem les années suivantes.

Avec le projet, le résultat pourrait être positif (entre 30 et 40 Millions d'euros)chaque année... . Permettrait ainsi une redistribution prudente ...Effective...Avec plus(en %) de retraités.poste et orange en sortie de contrats collectifs...

La LMG est (ou serait) déjà la plus redistributrice (PPE:50€ en 2025,taxe covid ,minoration de cotisations,action sociale...) Pour le CA MG le projet devrait permettre le maintien du PA des retraités.es et des plus fragiles...

Rappelons qu'il n'y a pas de paritarisme dans le code de la Mutualité Française. Dans les Mutuelles 45 la gouvernance est élu par l'AG (qui représente les adhérents) . La solvabilité de la LMG ne serait pas dégradée (240% env.)... »

***Selon la FAPT CGT**

La fusion **CNP-LGM** :

Un pôle financier public aux basses manœuvres dans le désengagement du monde mutualiste .

L'état mise avec cette SA sur un nouvel acteur sur le MARCHÉ de la Protection sociale...Une manne financière (le PSC)...L'état organise d'un côté la casse de la Sécu,eten même temps, promeut des groupes d'assurances pour capter le Marché de la Protection Sociale ...

Cette opération met en place un pôle de société à capital public, sans ligne de gouvernance claire et démocratique ,pouvant être utilisé pour transformer le secteur santé en Monopoly capitalistique ou seule la rentabilité compte (stratégie actuelle du groupe la Poste).

La poste ,payeur et encaisseur (c'est inhabituel) .

Les procédures d'appel d'offres qu'en sera t 'il ? (les négociations vont s'ouvrir...)

La question se poserait sur le maintien du statut de Mutuelle 45 (à but non lucratif) ,

La Convention collective des 1600 salariés.es serait en danger (?) Le sort réservé actuellement aux retraités.es par la Banque Postale augure mal du sort réservé à ces mêmes adhérents.tes ...

Pour terminer sans conclure

La question reste posée quant à la teneur exacte (partiellement connue) du résultat des négociations (toujours en cours ou non communiquée...) qui seront soumises à l'appréciation de l'AG de LMG du 5 juin 2024...Et qui pourrait entrer en vigueur en janvier 2025...

Nous ne pouvons que partager les craintes de la CGT concernant la fiabilité de la société d'assurances (CNP),détenue par la BP (100% du capital) , filiale du Groupe de la poste et dans les mains des 2 actionnaires représentants d'un État destructeur orienté à la base vers la profitabilité à tous crins au détriment de tous les aspects sociaux et humains...

De fait le contexte politique ,économique et social actuel ,sans de réelles perspectives de changement sous l'ère macroniste ...

Même en sollicitant l'avenir avec « des jours heureux » à perte de vue ...Nous avons devant nous la perspective d'une impasse puisque le groupe des adhérents.es statutaires est devenu un groupe fermé et cela aboutirait à la conclusion d'un projet qui n'a pas fini de susciter des interrogations...

La position de nos administrateurs CGT à la MG peut surprendre ,elle ne peut pas être critiquable si l'on admet que leur avis est fondé ,dans le contexte actuel, en fonction de l'intérêt des adhérents historiques ainsi que ceux des salariés.es de MG qui auraient pour un certains temps la possibilité de préserver leur Mutuelle 45 à but non lucratif (?)...